AIRSPORTS ASSURANCES

ASSURANCE Responsabilité Civile AERONEF (ULM)
Bulletin d'adhésion 2010
LA REUNION AERIENNE n° 2010/2

Effet souhaité au ___/___/2010
Date d'effet : au plus tôt, le cachet de la poste faisant foi
Expiration au 31/12/2010

FORMULAIRE RESERVE AUX CLUBS ET STRUCTURES COMMERCIALES

SOUSCRIPTEUR :

Etes vous un club ou une structure commerciale LABELLISE* ? □ Oui □ Non Si oui, merci d'indiquer le N° de label (obligatoire) : ……

Nom du club/structure commerciale : …… N° du Club /structure commerciale : ……

Nom du président/ gérant :……Prénom : …… N° adhérent : ……

Adresse : ……

…… ……..

Tel : …….. Fax : …….. E-mail : ……... ……

TARIF PAR MACHINE A LA DATE DE SOUSCRIPTION

Période d'assurance	SANS PARACHUTE		AVEC PARACHUTE			
	Tarif de base		Club ou structure commerciale NON LABELLISE		Club ou structure commerciale LABELLISE	
	Monoplace	Biplace	Monoplace	Biplace	Monoplace	Biplace
Du 01/01/2010 au 31/12/2010	340 €	740 €	306 €	666 €	289 €	629 €
Du 01/04/2010 au 31/12/2010	300 €	640 €	270 €	576 €	255 €	544 €
Du 01/07/2010 au 31/12/2010	250 €	540 €	225 €	486 €	213 €	459 €
Du 01/10/2010 au 31/12/2010	200 €	500 €	180 €	450 €	170 €	425 €

* Labellisé : pour toute information concernant le label fédéral FFPLUM ; contactez la FFPLUM ou connectez-vous sur www.ffplum.com

LISTE DES MACHINES A ASSURER : Seules les machines identifiées en France sont assurées

ATTENTION : en cas de fausse déclaration, l'assureur serait en droit de refuser sa garantie (L113-8, L113-9 du Code des Assurances)

	Marque	Type	Identification (N° du département + 2 ou 3 lettres)	Configuration	Machine équipée de parachute	Prime TTC
1				□ Monoplace □ Biplace	□ Oui □ Non	
2				□ Monoplace □ Biplace	□ Oui □ Non	
3				□ Monoplace □ Biplace	□ Oui □ Non	
4				□ Monoplace □ Biplace	□ Oui □ Non	
5				□ Monoplace □ Biplace	□ Oui □ Non	
					TOTAL A REGLER	= …….. €

Mode de règlement :

□ Chèque bancaire à l'ordre de la FFPLUM

□ Carte bancaire n°|___|___|___|___| |___|___|___|___| |___|___|___|___| |___|___|___|___|

Expire fin : |___|___|___|___| 3 derniers chiffres au dos de la carte : |___|___|___|

Signature du propriétaire : **Date :**

OBLIGATOIRE : Pour pouvoir bénéficier de la garantie RC machine, chaque personne volant sur cet appareil doit être licencié FFPLUM. Il lui est recommandé de souscrire une assurance Individuelle Accident (formule 3 à 27.50 € de l'imprimé « demande de licence assurance 2010)

ATTENTION : sont exclus les aéronefs en kit qui sous réserve de modifications techniques mineures peuvent indifféremment être identifiés comme ULM ou immatriculés en Avion. Pour ces aéronefs, merci de contacter directement AIR COURTAGE au N° Vert gratuit: 0 800 777 107

A RETOURNER A LA FFPLUM :
96 bis rue Marc Sangnier-
94 704 MAISONS ALFORT Cedex

AIR COURTAGE ASSURANCES
Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»
Allée des Lilas - BP 70008
01155 St VULBAS CEDEX
Tél. +33 (0)4 74 46 09 10
Fax +33 (0)4 74 46 09 14
www.air-assurances.com

AIRSPORTS ASSURANCES
Département Fédérations et Groupements sportifs
email : airsports@air-assurances.com

AIR COURTAGE AVIATION
Département Aviation de loisirs, d'affaires et Entreprises aéronautiques
email : aviation@air-assurances.com

S.A.R.L. AIR COURTAGE ASSURANCES au Capital de 9000 € - 422 480 145 RCS Bourg-en-Bresse - APE 6622 Z. Inscrit ORIAS N°07 000 679 (www.orias.fr)